



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

## **La Municipalité de Rivière-Ouelle lance son Guide du citoyen**

Rivière-Ouelle – le 27 février 2014 – La Municipalité de Rivière-Ouelle est fière de lancer son «Guide du citoyen».

L'objectif de ce guide est de répondre aux questions les plus fréquemment posées par nos citoyens. Que vous soyez un nouvel arrivant, un résident permanent ou un résident saisonnier, il vous permettra de trouver rapidement l'information de base dont vous avez besoin.

Plusieurs sujets sont abordés dans ce guide tels que : les permis de construction, les permis de brûlage, la sécurité publique, les lumières de rue et les compte de taxes.

Il est disponible en version PDF sur le site internet de la Municipalité au [riviereouelle.ca/documentation](http://riviereouelle.ca/documentation), mais on peut aussi se le procurer en version papier au bureau municipal.

-30-

Source :  
Nancy Fortin, agente de développement  
418-856-3829 poste 203